



CARITAS AYITI HAÏTI

Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Cayes, Fort-Liberté, Gonaïves, Hinche, Jérémie, Port-de-Paix, Jacmel et Anse-à-Veau / Miragoâne

Port-au-Prince, le 16 février 2010

De : R. P. Serge B. CHADIC.
Directeur Général Caritas Haïti

Objet : Clarification au sujet des « femmes qui ne contrôlent pas le pouvoir de reproduction ».

J'entends, au nom de la Caritas Haïti, apporter une clarification sur le dossier regardant les « femmes qui ne contrôlent pas le pouvoir de reproduction ». Un lien aurait été établi entre la position claire de Caritas Haïti et des positions ouvertes sur l'avortement légal.

La Caritas Haïti est une Institution fondée par la Conférence des Évêques d'Haïti (CEH) pour rendre plus proche la charité du Christ pour les pauvres et les plus faibles. Elle intervient donc au niveau de la pastorale sociale de l'Église. Dans le *Plan Stratégique Opérationnel 2006-2011* de l'Institution, dans la partie A qui traite de l'« analyse de la problématique », on trouve le membre de phrase suivant : « les femmes ne contrôlent pas leur pouvoir de reproduction ». Il s'agit ici d'un des problèmes relevés en diagnostiquant la question des droits de la femme. Dans le point E titré « Objectifs spécifiques et résultats », l'« Objectif spécifique 2 » prévoit comme résultat n. 2 : « les femmes ont accès à des soins en ce qui a trait à leur santé génésique et exercent un contrôle sur leur pouvoir de reproduction ». Cette phrase listée parmi les résultats voulait attirer l'attention sur les méthodes naturelles de régulation de naissance agréées par l'Église et n'insinue en aucun cas autre chose.

Faut-il rappeler cependant que sur le plan doctrinal la vision de la Caritas Haïti est claire ; c'est celle du Magistère, reprise incessamment et de manières diverses par la Conférence des Évêques d'Haïti (CEH). Et la Caritas Haïti présidée par un évêque de la Conférence ne saurait soutenir des opinions contraires au pape et aux évêques.

Et sur le plan strictement personnel, non seulement je ne partage point les positions de l'avortement légal, mais je ne n'autoriserais jamais une institution que je dirige à se départir de la doctrine officielle de l'Église. Je redis encore une fois que d'une manière ou d'une autre, la Caritas Haïti ne soutient point et aucunement les méthodes artificielles de régulation de naissance ni la légalisation de l'avortement ; ce que nous croyons, nous le croyons fermement.

J'espère que cette clarification dissipe toutes les vagues de confusion qui s'étaient indûment formées autour de la crédibilité et de la réputation de Caritas Haïti profondément ancrée dans l'Église, attachée à la cause du Christ et des pauvres.

Pour la Caritas Haïti,
Père Serge B CHADIC,
Directeur Général.